

Le rôle des instances dans la réforme du collège

Késaco ?

Le conseil d'administration, le conseil pédagogique et les conseils d'enseignement sont les instances de travail permettant d'organiser le fonctionnement pédagogique du collège, et la mise en œuvre de la réforme.

Quels seront leur rôle dans la réforme ?

- Les **conseils d'enseignement** auront dorénavant un rôle plus important. En amont du conseil pédagogique et du CA, ils devront définir les besoins de la discipline pour l'AP (accompagnement personnalisé), pour les groupes disciplinaires, mettre en œuvre les programmes de cycle et définir la manière dont la discipline participera aux EPI. Ils pourront faire des propositions d'utilisation de la marge-prof. Mais ils agissent dans un cadre collectif.
- ✓ Le **conseil pédagogique** permettra de faire le lien entre toutes les disciplines. Il fera des propositions d'organisation dans différents domaines :
 - Les disciplines qui participent à l'AP et 6^{ème} et durant le cycle 4.
 - La répartition AP/EPI sur le cycle 4.
 - L'organisation des EPI (choix des thèmes par niveau, modalités d'organisation/trimestriel-semestriel-annuel-semaine EPI).
 - L'utilisation de la marge prof pour faire de la co-intervention, organiser des groupes disciplinaires, mise en place de l'enseignement de complément « langues anciennes ».
- Le **conseil d'administration** sera informé de l'organisation des enseignements complémentaires (AP, EPI), des projets pédagogiques en lien avec le projet d'établissement. Il devra se prononcer sur la répartition des moyens alloués au collège comme actuellement.

La question courante : est-ce que le chef d'établissement décidera seul ?

Non, car ce sont bien le conseil pédagogique et le CA qui prépareront et adopteront les choix pédagogiques. Un chef d'établissement ne peut rien décider sans s'appuyer sur les instances existantes et sur les équipes.

Conseils du SE-Unsa

- ✓ Attention, le travail de préparation dépasse le seul cadre disciplinaire. Le **dialogue entre les disciplines** doit s'engager sur de nombreux points : gestion des EPI, de l'AP, construction d'une logique de cycle (socle, évaluation, parcours).
- ✓ Le conseil pédagogique devra prendre toute sa place pour organiser les enseignements dans chaque collège. **Il faut investir les différentes instances** et être force de propositions. L'organisation pédagogique de la rentrée 2016 doit correspondre aux souhaits et aux choix des enseignants.
- ✓ Le CA débatera et entérinera les choix faits collectivement, si le travail préparatoire est bien mené avec la communauté éducative (dont les parents d'élèves).